

INFORMATION PRESSE

Dunkerque, le 5 mai 2003

Concertation Publique du Plan de déplacements urbains

La législation impose aux grandes villes de constituer un Plan de déplacements urbains. A Dunkerque, il s'inscrit naturellement dans une démarche de Développement Durable. Il a pour objectif d'instaurer d'ici 2010, une meilleure organisation des déplacements dans la ville.

Suite aux délibérations du Conseil Communautaire le 19 décembre 2002, le projet a été soumis à la consultation officielle de l'Etat, des différentes Collectivités Territoriales et du Conseil de Développement Durable.

C'est aujourd'hui au tour des citoyens de donner leur avis par le biais d'une enquête publique. Du 19 mai au 23 juin 2003, à la Communauté urbaine de Dunkerque et dans les Mairies des 18 Communes de l'agglomération, les habitants du dunkerquois pourront venir consulter sur place le Dossier du PDU.

Les observations de chacun seront recueillies directement sur les registres d'enquêtes ou adressées par écrit au Commissaire enquêteur M. Jdrzej Bukowski (*CUD - Pertuis de la Marine - BP 5530 - 59386 Dunkerque cedex 1*). M. Bukowski assurera des permanences en Communauté Urbaine de Dunkerque (*bâtiment communautaire Quai de Goole, Rond-Point Maurice Schumann à Dunkerque*) les mercredis 21 et 28 mai 2003 de 15h00 à 17h00, les mercredi 4, 11 et 18 juin 2003 de 15h00 à 17h00.

Passée la date du 23 juin, le Commissaire enquêteur disposera d'un mois pour établir les conclusions de l'Enquête publique. Le bilan sera transféré ensuite à la Communauté urbaine qui adaptera le PDU en fonction des remarques émises. Il sera validé à l'automne, par le Conseil Communautaire.

Afin d'informer au mieux la population, un document complet sur le Plan de déplacements urbains est d'ores et déjà distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Parallèlement, le « Forum PDU » se tiendra à l'Hôtel Communautaire, le jeudi 15 mai 2003 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Ce forum a pour objectif de réunir les associations, les professionnels, les collectivités impliquées dans la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains. Toute personne souhaitant y participer est invitée à s'inscrire auprès de la Direction des Transports et Déplacements de la Communauté urbaine (Tél : 03 28 62 70 00).

Les grands axes du PDU à Dunkerque :

- *Les transports en commun : plus de services et d'efficacité (adaptés aux trajets et aux horaires des usagers, plus confortables, plus performants, complémentaires des autres modes de déplacements).*
- *Le partage de la voirie : piétons, transports en commun, vélos, voitures (améliorer les conditions de sécurité, création d'itinéraires poids lourds, faciliter le déplacement des personnes handicapées, mise en place d'un **plan vélo**, développer les itinéraires cyclables et les zones piétonnes).*
- *Assurer un accès facile aux commerces et zones de loisirs.*
- *Accompagner le transport des marchandises (anticiper et accompagner le développement portuaire dans une logique de développement durable).*

Contacts Presse :

Olivia Merlen

Tél : 03 28 62 71 36 / 03 28 62 72 17